



La SNSM réclame des moyens financiers pour poursuivre ses missions de service public

Dans un article, publié dans le journal Sud-Ouest du 14 octobre dernier, le président de la SNSM s'inquiète de la baisse des ressources de l'association et annonce :

“La bonne piste, ce sont les plaisanciers. Ils représentent 75 à 80 % de nos bénéficiaires. Il est donc logique qu'ils mettent la main à la poche. Or, en France, nous avons 1 million de plaisanciers et seulement 75.000 donateurs. Et parmi eux, il n'y a pas que des plaisanciers !”

Les Sauveteurs en mer proposent donc d'alourdir, par une taxe additionnelle, le Droit Annuel de Francisation et de Navigation.

La hausse serait à priori "digérable" par les contributeurs, d'après Xavier de la Gorce qui cherche à obtenir un arbitrage favorable du gouvernement.

On peut s'interroger sur l'opportunité et l'efficacité d'une telle initiative, nous écrit un membre, donateur régulier à la SNSM :

- En France le secours aux personnes reste gratuit, ce qui ne serait plus le cas, puisque payé... d'avance.
- Une telle mesure serait discriminatoire puisque que seuls contribueraient les plaisanciers soumis au DAFN , donc inconstitutionnelle.
- Quid de la participation des pêcheurs professionnels ?
- Quel serait le statut d'une SNSM financée par une taxe sur les plaisanciers ?
- Que devient l'activité surveillance des plages ?

En demandant une taxation au profit de la SNSM, M. de la Gorce prend le risque de perdre une part importante des dons privés qui représentent 82 % (source SNSM) de ses ressources et différentes subventions nationales et locales ; rien que pour compenser la moitié des pertes

des dons privés, il faudrait augmenter le DAFN de 20 % !

A noter que sur le million de plaisanciers cité par M. de la Gorce, les bateaux de plus de 7 m n'en représentent que 142.152, et dans ce nombre se trouvent les voiliers de moins de 22 CV, donc non taxables. Le nombre de bateaux taxés ne doit donc pas être très loin du nombre de plaisanciers donateurs à la SNSM (75.000). Donc contrairement à ce que souhaite le président de la SNSM, la taxation via le DAFN ne toucherait pas un plaisancier sur quatre, mais plutôt un sur dix.

La taxation serait-elle une fausse bonne solution ?

Dans l'interview donnée au journal Sud-Ouest le président de la SNSM mentionne qu'il a frappé à toutes les portes... Il a sans doute volontairement omis de demander leur avis aux navigateurs de plaisance !